

ses rapports avec la chose publique, si bien qu'il semble moins avoir plaidé la cause des chrétiens de son temps que remporté un triomphe perpétuel sur de si fausses accusations."

"Toutefois le penchant funeste à ces plaintes et à ces griefs ne cessa pas, et beaucoup se sont plu à chercher la règle de la vie sociale en dehors des doctrines de l'Eglise catholique. Et même désormais, le *droit nouveau*, comme on l'appelle, et qu'on prétend être le fruit d'un âge adulte et le produit d'une société progressive, commence à prévaloir et à dominer partout. Mais, en dépit de tant d'essais, il est de fait qu'on n'a jamais trouvé, pour constituer et régir l'Etat, de système préférable à celui qui est l'épanouissement spontané de la doctrine évangélique. Nous croyons donc qu'il est d'une importance souveraine, et conforme à Notre charge Apostolique, de confronter les nouvelles théories sociales avec la doctrine chrétienne. De cette sorte, Nous avons la confiance que la vérité dissipera, par son seul éclat, toute cause d'erreur et de doute, si bien que chacun pourra facilement voir ces règles suprêmes de conduite qu'il doit suivre et observer."

Voilà donc, exposée par le Pape lui-même, la raison qui l'a déterminé à écrire son immortelle encyclique sur la constitution chrétienne des Etats.

Son but est de prémunir les peuples contre les excès et les exagérations occasionnés par les doctrines du *droit nouveau*, en leur faisant connaître les véritables principes de l'immuable vérité dont l'Eglise catholique est la seule dépositaire.

C'est pourquoi, dans une savante dissertation, basée sur les faits, sur l'histoire, sur les règles de la plus saine logique, appuyée sur la parole même de Dieu, il démontre que *tout pouvoir vient de Dieu*, que "quelle que soit la forme de gouvernement, tous les chefs d'Etat doivent absolument avoir le regard fixé sur Dieu, souverain Modérateur du monde, et, dans l'accomplissement de leur mandat, le prendre pour modèle et règle;" que "l'autorité civile ne doit servir, sous aucun prétexte, à l'avantage d'un seul ou de quelques-uns, puisqu'elle a été constituée pour le bien commun;" que le commandement doit être juste et paternel; qu'ainsi "la suprématie du commandement entraînera l'hommage volontaire du respect des sujets," car autant le pouvoir doit être exercé avec justice par les chefs, autant l'obéissance est un devoir sacré pour les subordonnés. Le respect et l'obéissance des sujets envers les chefs revêtus de l'autorité seront d'autant plus grands et sincères qu'ils seront convaincus que cette autorité vient de Dieu et est un saint devoir.

"La société politique, continue l'encyclique, étant fondée sur ces principes, il est évident qu'elle doit sans faillir accomplir par un culte public les nombreux et importants devoirs qui l'u-